

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-CE85

présenté par  
Mme Chikirou

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:****Mission « Économie »**

Le Fonds de développement de la vie associative consacre progressivement sur les cinq années à venir la moitié de ses financements à la formation des bénévoles.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Le FDVA se concentre sur des bénévoles en situation de responsabilité, engagés au sein du projet associatif pour conduire une action et qui sont à encourager, à fidéliser, qui souhaitent acquérir des compétences complémentaires pour pouvoir gagner en autonomie, en responsabilité au sein du projet » peut-on lire sur le site du Gouvernement consacré au FDVA.

Or, selon le Haut conseil à la vie associative, ce fonds ne consacre aujourd'hui plus que 25 % de ses moyens à la formation des bénévoles contre environ 75 % il y a quelques années. Cette situation pose un réel problème de manque de formation des bénévoles à un moment où le défi démographique est à son comble. Loin de vouloir minimiser l'intérêt que représentent les fonds consacrés à la recherche par le FDVA, cela souligne le manque de moyens que reçoit le FDVA.

Aussi, cet amendement est-il un appel au Gouvernement à abonder le Fonds de développement de la vie associative afin de lui redonner des moyens pour la formation des bénévoles.